

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 02 03 2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Service des parcs et jardins et de la propreté					
2	LIBELLE DU POSTE : Technicien paysagiste					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B					
	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :		CODE POSTE : 9937			
	PROGRAMME: 962 02		CENTRE DE TRAVAIL : 370			
	PROGRAMME R.H : 974 01					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Taunoa – Papeete					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : L'agent met en œuvre des opérations d'aménagement public et paysager. Il conduit des chantiers lors de réalisations effectuées en régie. Il élabore les dossiers marchés et s'assure de leur passation, leur suivi et leur réception. Il suit également les études ou les travaux correspondants.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 1 poste C à créer					
10	SUPERIEURS HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de service					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Bureau, poste informatique, imprimante, véhicule de service					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Etre disponible à tout moment, pour toute intervention sur des chantiers ;- Port d'une tenue de travail et d'un équipement de sécurité obligatoires.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Concevoir des espaces verts à caractère naturel, des jardins publics, des espaces de vie en milieu urbain et des espaces verts d'accompagnement de bâtiments ou de voiries ;- Réaliser des plans et Dessins Assistés par Ordinateur (CAO/DAO) ;- Définir les conditions d'exécution des caractéristiques techniques et les délais de réalisation d'un aménagement ;- Evaluer le coût des projets d'aménagement ;- Elaborer un cahier des charges ou un programme d'opération ;- Planifier des projets paysagers et anticiper des actions en tenant compte des moyens, des ressources, des objectifs et du calendrier pour les réaliser ;- Conseiller, initier et imaginer des propositions nouvelles pour résoudre des problèmes identifiés dans des situations de terrain ou sur des études/projets d'aménagement ;- Participer aux réunions de chantiers ;- Respecter les délais fixés dans les plannings ;- Suivre, contrôler et réceptionner les travaux paysagers ;- Vérifier la conformité des travaux effectués au regard du cahier des charges et de l'application des règles de sécurité ;- Relever les difficultés et les dysfonctionnements constatés dans le déroulement et l'exécution du chantier ou des travaux.					
14	ACTIVITES ANNEXES :					

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Techniciens
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Paysagiste / Baccalauréat professionnel (Bac Pro) aménagements paysagers ou Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) aménagements paysagers ou diplôme / titre équivalent

S : Sensibilisation, A : Application, E : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Conception d'aménagements paysagers et proposition des modes de réalisation ;	X		
	- Outils de conception assistée par ordinateur (CAO) et de dessin assisté par ordinateur (DAO) ;		X	
	- Matériaux végétaux et minéraux, voiries et réseaux divers (VRD), conduite des processus de production végétale ;		X	
	- Méthodes d'ingénierie de projet ;		X	
	- Conduite d'opérations ;		X	
	- Connaissances techniques en aménagement paysager ;			X
	- Réglementation et procédures en matière de marchés publics ;		X	
	- Maîtrise du Serveur FBO.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : expérience similaire antérieure souhaitée
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum
----	---

<p>Pour le Président et par délégation Le Chef de service des parcs et jardins et de la propreté,</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>	<p>L'agent,</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p>
---	---